

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38**

**Étaient présents** : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir** : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

**Étaient absents excusés** : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

**Étaient absents** : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20230329-5 : FIN\_89504 BUDGET BAT RUE DE VIRE\_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Compte administratif 2022 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » retrace les éléments suivants :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges d'exploitation : <b>-1,8 k€ par rapport au CA 2021</b> <i>dont -4,3 k€ de taxe foncière et +2,3 k€ de charges énergétiques</i>	9 516,63 €	Remboursement de charges et revenus des immeubles : <b>+35,0 k€ par rapport au CA 2021</b>	66 866,73 €
Charges de personnel :	360,72 €	Autres produits divers de gestion :	0,65 €
Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	933,74 €		
Dotations aux amortissements : <b>+1,3 k€</b>	1 259,90 €		
<b>TOTAL DF</b>	<b>12 070,99 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>66 867,38 €</b>

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 dégage un excédent de **54 796,39 €**.

**II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Travaux :	26 257,99 €	Cautions : <b>-3,6 k€</b>	256,10 €
Remboursement capital emprunt :	14 379,16 €	Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé : <b>+1,1 k€</b>	19 656,61 €
		Dotations aux amortissements : <b>+1,3 k€</b>	1 259,90 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>40 637,15 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>21 172,61 €</b>

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 est déficitaire de 19 464,54 €. En incluant le résultat de l'année 2021 (-389 259,24 €), les restes à réaliser en dépenses (718,00 €) et les restes à réaliser en recettes (353 518,00 €), la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement de 55 923,78 €**.

**III- AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est proposé, sur l'exercice 2023 :

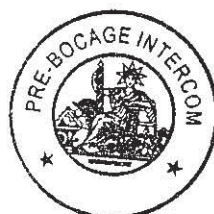
- D'affecter les 54 796,39 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 408 723,78 €

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER

Le Président,  
Gérard LEGUAY

